

Vos avantages

Fiabilité

Large efficacité : spécialiste du sorgho d'Alep, chiendent, ray-grass et PSD.

Très sélectif de la vigne : pas de matériel spécifique.

Mise en œuvre rapide : à l'abri du lessivage en une heure.

Simplicité

Souple d'utilisation : en plein ou par tâches quel que soit le stade de la vigne.

Polyvalent : homologué sur plus de 25 cultures (dont maraîchage).



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains.
Prendre une douche.



10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®.

© Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France-Agro	N° Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France-Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N° Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

AGENCE DUFRESNE CORRIGAN SCARLETT Stratos® Ultra - marque déposée BASF - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et/ou animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. BASF France SAS - Division Agro - 21, Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. 687VIHE1115R - Novembre 2015. Crédits photos : BASF, Samis Sackis, Fotosearch.



www.agro.bASF.fr

BASF
We create chemistry

**Stratos® Ultra,
la solution d'alternance
pour le désherbage
de vos vignes.**

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Ses atouts

La solution d'alternance efficace

De moins en moins de matières actives et de familles chimiques disponibles pour le contrôle des adventices, l'apparition de résistance... font que l'entretien des sols viticoles devient de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, Stratos® Ultra apporte une solution d'alternance efficace.

Efficacité reconnue

Par son action **systémique**, Stratos® Ultra apporte un complément intéressant **sur la majorité des graminées** et sur **ray-grass** en particulier.

Sélectif de tous les cépages et adapté à toutes les situations

La sélectivité de Stratos® Ultra permet **une très grande souplesse** d'utilisation, sur tous les types de traitement : en plein, sur le rang, par tâches.

Il peut être utilisé en présence de repousses de porte-greffe (sagettes). Stratos® Ultra peut-être employé en association.

En cas de mélange avec un partenaire (foliaire ou autre), prendre en compte les précautions d'emploi recommandées pour le partenaire (sélectivité).



Recommandations (vigne installée)

Contre les annuelles

Ray-grass, Panic, Brome, Sétaire, Digitaire, Folle avoine, Vulpin.

- Utilisation de préférence au stade jeune des adventices.
- Stade 1 à 3 feuilles : **1,6 L/ha**.
- Stade 3 feuilles à début tallage : **2 L/ha**.

Contre les vivaces

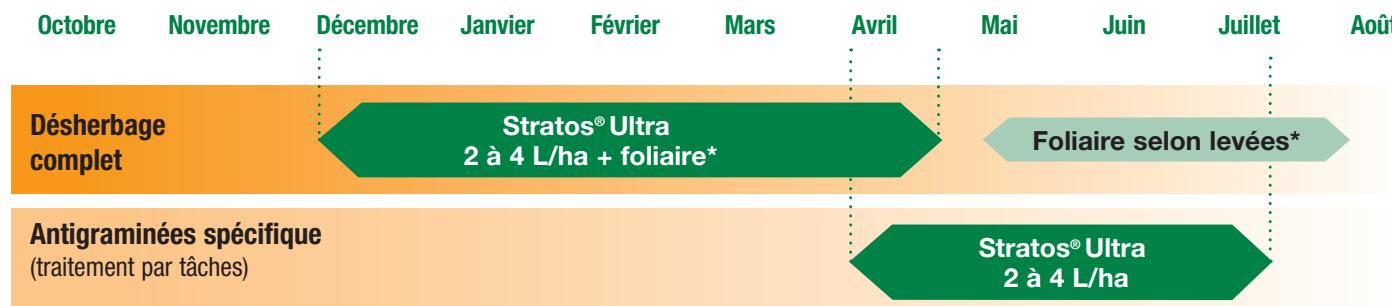
Chiendents (pousses de 10 à 20 cm), Sorgho d'alep (pousses de 20 à 40 cm).

- Une efficacité optimale et durable est obtenue par traitement des adventices déjà développées (absorption optimale par les feuilles et destruction du système racinaire grâce à la systémie du produit).
- Dès **2 L/ha**, à 0,7% si traitement par tâches, le système aérien est freiné.
- Contrôle des systèmes aérien et racinaire : **4 L/ha** (1,3% si traitement par tâches).

Les meilleures efficacités seront obtenues avec des traitements réalisés en fin de journée, dans des conditions de température (< 25°C) et d'hygrométrie (> 70%) favorables à l'absorption du produit.

Préconisations d'emploi

Stratos® Ultra s'utilise en post-levée des graminées. Il est utilisable sur vignes installées, c'est-à-dire, vigne mère & vigne en production (3^{ème} feuille).



FICHE D'IDENTITÉ

Stratos® Ultra : marque déposée BASF.
AMM : 9000490.

Composition : 100 g/L cycloxydime.

Famille chimique : cyclohexanone (DIMES).

Formulation : concentré émulsionnable (EC).

Conditionnement : 5 L.

Classement toxicologique :



Danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Usages et doses autorisés en vigne (cultures installées) :

2 l/ha contre graminées annuelles et 4 l/ha contre graminées vivaces.

Nombre d'applications : 1 seule application par campagne.

Délai d'emploi avant récolte : 90 jours.

Limite maximale de résidus : raisin 0,5 ppm.

Délai de rentrée dans les parcelles : 24 h.

Distance aux points d'eau : 5 m.

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie :
gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque A2P2.

